

Mairie de ROUVILLE

Département de l'Oise
Arrondissement de SENLIS
Canton de NANTEUIL LE HAUDOUILIN



10 rue René Delorme – 60800 ROUVILLE
03.44.87.17.45
mairie.rouville@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 janvier à 19 h, le conseil municipal de la commune de ROUVILLE légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2024.

Etaient présents :

Mesdames Bénédicte BONNOT et Stéphanie PETIT.

Messieurs Pascal DOMART, Jean-Pierre CHEVALLIER, Fabrice CREMOUX et Jean-Pierre DEMARET

Formant la majorité des conseillers municipaux en exercice.

Absents excusés : Dominique GONCALVES, Pascal BONACCORSI, Julien MOMMELE.

Secrétaire de séance : Fabrice CREMOUX.



0 : Désignation d'une ou d'une secrétaire de séance

Monsieur CREMOUX se propose et c'est après en avoir délibéré à l'unanimité qu'il est nommé secrétaire de séance.

1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le compte-rendu du 24 novembre 2023 est soumis au vote. Aucune remarque n'étant formulée et après avoir délibéré le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par 7 voix pour.

2 : Décisions modificatives à opérer entre les budgets

Sur conseils de Mme DE DOMENICO, conseillère aux décideurs locaux des ajustements comptables sont à opérer sur les budgets 2023 pour la fin d'année. Il convient de réaliser des écritures d'inventaire et de stock sur le lotissement du Tour de Ville ainsi que des écritures afin de clôturer ce budget. En parallèle des écritures seront effectuées du lotissement du Tour de Ville vers le budget principal et enfin vers le budget du Tour de l'Eglise, celles-ci sont récapitulées comme suit :

Budget du Tour de Ville 55202				
Section	Dépenses / Recettes	Chapitre	Compte	Montant €
Décisions modificatives à réaliser - Révision de crédits DM 6				
Fonctionnement	Dépenses	042	71355	82 614.02
Fonctionnement	Dépenses	65	65822	-46 169.52
Fonctionnement	Recettes	75	7588	1.22
Investissement	Dépenses	16	168748	82 614.02
Investissement	Recettes	040	3555	82 614.02
Ecritures comptables à opérer				
1/ Contrepassation du stock initial				
Mandat d'ordre		042	7133	82 680.24
Titre d'ordre		040	3351	82 680.24
2/ Incorporation des frais financiers au coût de production				
Mandat d'ordre		043	608	161.22
Titre d'ordre		043	796	161.22
3/Comptabilisation du stock de terrains aménagés à vendre				
Mandat d'ordre		040	3555	122 205.52
Titre d'ordre		042	71355	122 205.52
4/Sortie de tous les lots suite à leur vente dans l'exercice				
Mandat d'ordre		042	71355	122 205.52
Titre d'ordre		040	3555	122 205.52
5/Régularisation des centimes de TVA				
Titre en fonctionnement		75	7588	1.22
6/Régularisation de l'excédent reversé au budget principal				
Mandat d'annulation en fonctionnement			65822	44 404.50
7/Remboursement de l'avance au BP				
Mandat en investissement		16	168748	82 614.02

Budget du Tour de l'Eglise 55201

<i>Section</i>	<i>Dépenses / Recettes</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>
Décisions modificatives à réaliser - Révision de crédits				DM 3 et DM 2
Fonctionnement DM 3	Recettes	042	7133	629.05
Investissement DM 3	Dépenses	040	3351	629.05
Investissement DM 2	Recettes	16	168748	-46 169.52
Investissement DM 2	Recettes	16	168748	82 614.02
Ecritures comptables à opérer				
1/Comptabilisation stock final				
Mandats d'ordre		040	3351	798 716.35 et 629.05
Titres d'ordre		042	7133	798 716.35 et 629.05
2/Ecriture d'inventaire				
Mandats d'ordre		043	608	24 629.14 et 629.05
Titres d'ordre		043	796	24 629.14 et 629.05
3/Ecriture d'inventaire suite				
Mandat d'ordre		042	7133	761 494.28
Titre d'ordre		040	3351	761 494.28
4/Rattachement des ICNE				
Mandat ICNE en fonctionnement		66	66112	629.05
5/Titres à réaliser				
Titre ordinaire en investissement		16	168748	-44 404.50
Titre ordinaire en investissement		16	168748	82 614.02

Budget principal de la commune 55200

<i>Section</i>	<i>Dépenses / Recettes</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>
Décision modificative à réaliser - Révision de crédits DM 6				
Fonctionnement	Dépenses	023	023	-46 169.52
Fonctionnement	Recettes	75	75821	-46 169.52
Investissement	Dépenses	27	276348	-46 169.52
Investissement	Dépenses	27	276348	82 614.02
Investissement	Recettes	021	021	-46 169.52
Investissement	Recettes	27	276348	82 614.02
Ecritures comptables à opérer				
Mandats à réaliser				
Mandat ordinaire en investissement		27	276348	-44 404.50
Mandat ordinaire en investissement		27	276348	82 614.02
Titres à réaliser				
Réduction du titre ordinaire B 61 T 96 en fonctionnement		75	75821	-44 404.50
Titre ordinaire d'investissement		27	276348	82 614.02

Après présentation au conseil municipal de ces tableaux et après en avoir délibéré, c'est à l'unanimité que ces écritures comptables et décisions modificatives sont approuvées.

3 : Délibération pour le pacte financier de la C.C.P.V.

Par délibération en date du 29 mars 2018, le Conseil Communautaire a instauré au profit de ses communes membres un Pacte Financier et Fiscal Territorial de Solidarité qui prévoyait que chaque année, 20 % des recettes fiscales économiques nouvelles (par rapport à l'année de référence 2016 / année de référence pour le calcul des attributions de compensation) soient redistribués dans le cadre de ce Pacte Financier.

Ce « 20% des ressources fiscales économiques nouvelles » avait été divisé en 2 parts :

- Part 1 (50%) répartie entre les communes selon des critères de population et de potentiel financier,
- Part 2 (50%) versée par le biais de fonds de concours sur des opérations communales qui présentent un intérêt économique et/ou touristique, et prioritairement pour celles qui n'ont pas de zone d'activité économique sur leur territoire.

Le bilan tiré des 7 années de mise en œuvre montre que la part 2 qui concerne l'enveloppe « Fonds de Concours » peine à trouver preneur, faute de projets déposés par les communes, et ce malgré l'élargissement des critères d'éligibilité en 2021.

Face à ce constat, le Conseil Communautaire propose d'élargir une nouvelle fois les critères d'attribution des fonds de concours.

Les critères d'attribution des fonds de concours proposés sont ainsi les suivants :

- Projets présentant un intérêt économique,
- Projets présentant un intérêt touristique,
- Projets en relation avec l'installation de dispositifs de vidéoprotection
- Projets en lien avec le renforcement de l'offre de santé (aménagement de locaux pour accueil de vacations de professionnels de santé ou pour la télémédecine)
- Création des Schémas de Défense Incendie,
- Projets en lien avec la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial limités à la création d'ilots de fraîcheur (plantation d'arbres), et la rénovation énergétique des bâtiments communaux, hors logements
- Projets en lien avec la lutte contre le ruissellement (Plantation de haies, créations de fossés)
- Acquisition de panneaux de signalisation routière amovibles (panneaux, barrières Vauban, etc)
- Acquisition de récupérateurs d'eau par les communes, destinés exclusivement aux plantations.

Il est par ailleurs proposé que les 4 communes à zones d'activité (Crépy en Valois, Nanteuil le Haudouin, Lagny le Sec, Le Plessis Belleville), qui étaient jusqu'alors exclues de l'attribution des fonds de concours en raison des retombées fiscales dont elles bénéficiaient sur ces zones, soient désormais éligibles. Les accords ponctuels de prise en charge des frais de remise en état d'infrastructures présentes sur ces zones au cours de dernières années justifient cette évolution.

Toutefois, pour ces quatre communes spécifiquement, la dotation en fonds de concours de l'année considérée ne pourra excéder 5 000 €.

Le Conseil Communautaire, réuni en séance le 14 décembre dernier, a approuvé cette évolution du pacte financier à une très large majorité (66 pour, 01 contre).

Comme le pacte financier le prévoit, il appartient à présent aux Conseils Municipaux de se prononcer sur cette évolution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les termes modifiés du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la Communauté de Communes du Pays de Valois et ses communes membres,

4 : Maison du legs : présentation des devis des agences immobilières et délibération sur le prix de vente

2 estimations faites par l'Immobilière du Valois et Century 21 sont présentées aux conseillers municipaux et serviront de base pour déterminer le prix de vente de ce bien.

Sur les estimations, les agents immobiliers mettent en avant qu'il est possible de diviser la parcelle en 2 : une partie du terrain et une partie avec la maison. Après échanges, les conseillers municipaux ne souhaitent pas diviser cette parcelle.

Il est envisagé la rédaction d'un courrier distribué dans les boîtes aux lettres avec le prix défini par le conseil municipal et fixant une matinée de visite. Les personnes intéressées pourront ensuite déposer une offre de prix jusqu'au 16 février 2019 sous pli-confidentiel ; les offres seront ouvertes le vendredi 16 février à 19 heures en mairie. Une affiche sera aussi faite et l'annonce sera dans le panneau d'affichage en face de la mairie.

Les conseillers municipaux échangent sur le prix de vente. Plusieurs paramètres sont à prendre en compte dont la hausse des prix des matériaux et la difficulté d'obtenir des prêts bancaires.

Après délibération, le prix de vente est fixé à la majorité à 130 000 euros avec 1 abstention de F. CREMOUX.

5 : Questions et informations diverses

-Un courrier de remerciements d'un couple de rouillois pour le colis des aînés est lu aux conseillers municipaux.

-Un devis réalisé par M. DUBOIS est présenté pour répartir la consommation électrique entre les phases lorsqu'il y a des manifestations. Il s'élève à 2023.03 euros T.T.C. Les conseillers municipaux donnent, à l'unanimité leur accord.

-Un second devis a été fourni par Aude FERTE entreprise « AH ! L'ATELIER » pour différents panneaux de signalisation :

-pour le chemin de LEVIGNEN / Les Patriots / Le Haut de ROUVILLE ;

-panneaux P.M.R. ;

-interdiction de stationner pour un montant total de 820 euros T.T.C. Les conseillers approuvent la commande.

-Des remerciements sont effectués pour la réalisation et la distribution du journal de la commune.

-Courant décembre il a été évoqué par l'inspection académique, la possibilité de créer une nouvelle classe.

Des simulations d'effectifs d'élèves sont en cours par le biais du syndicat scolaire le S.I.V.O.S. et un rendez-vous est prévu avec l'inspection. Des devis pour de la location de bungalows vont également être reçus.

-Monsieur DEMARET présente le travail en cours pour le lotissement du tour de l'église en concertation avec le cabinet géomètre.

-Monsieur CREMOUX indique qu'il y a de la boue dans sa rue qui provient du passage de la ferme et demande à cette dernière de nettoyer.

-Il est demandé où en est la possibilité de circulation pour les engins agricoles à l'arrière de la commune plutôt que dans les rues du village. Il est déploré qu'un accident pourrait vite avoir lieu entre les enfants, les machines agricoles, les véhicules, les livreurs dont la vitesse de 30 km/H ni n'est pas toujours respectée ni l'emprunt du passage du dos d'âne par le bon côté.

-Madame PETIT demande s'il existe une solution pour les personnes dans l'impossibilité de faire du compost. C'est en effet la loi, mais rien n'est actuellement mis en place, la C.C.P.V. réfléchit à une solution. En attendant, il est conseillé de mettre dans les déchets verts.

-Les dates de festivités 2024 proposées par la commission des Fêtes sont les suivantes :

Soirée irlandaise à l'occasion de la Saint Patrick : 16 mars 2024 à partir de 18h30

Déjeuner des aînés : 14 avril

Brocante du 1^{er} mai

Pique-nique 16 juin

Brok Zik Book date à confirmer

Venue du père Noël 14 décembre 2024

Colis des aînés 15 décembre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

La prochaine réunion est donc fixée au 22 mars 2024.

Le secrétaire de séance,
F. CREMOUX,

Le maire,
J-P HAUDRECHY,